



espritmomentum

## prestations « médiation »

### qu'est-ce que c'est

« Par « médiation », nous entendons ci-après un **processus volontaire** de traitement des conflits dans lequel un tiers extérieur dûment formé (médiateur, médiatrice) **assiste** les personnes en conflit afin qu'elles trouvent un accord à l'amiable. ».

*source : Code de déontologie de la Fédération Suisse des Associations de Médiation*

### objectifs

- Favoriser la communication et la volonté de régler le conflit/désaccord/litige.
- Trouver une solution/un accord entre les parties.

### comment

- Les parties (les personnes) prennent contact avec le médiateur / la médiatrice (principe de volontariat).
- Un contrat de médiation (consentement à la médiation), contenant les parties, l'objet du conflit, le coût, le lieu, le but et les règles de la médiation, est rédigé.
- Les entretiens individuels sont fixés avec l'accord de chaque partie.
- La rencontre entre les parties est fixée d'entente avec elles.

### posture du médiateur, de la médiatrice

- Il.elle est indépendant.e (détaché.ee de toute pression interne/externe), impartial.e, neutre, et transparent.e
- Il.elle **favorise** l'élaboration d'une solution, s'engage de la même manière pour toutes les parties en présence.
- Il.elle fait en sorte que la médiation **se déroule de manière équitable, transparente** et efficiente et n'a pas de pouvoir de décision en rapport avec l'objet du conflit.
- Il.elle est garant.e du cadre et non du résultat de la médiation.